

Conditions Générales de Location

Préambule :

- Une assurance villégiature est obligatoire. Cette assurance est généralement comprise dans l'assurance de votre logement. Il vous appartient de vérifier si vous êtes assuré : incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile.
- Les présentes conditions générales sont conformes au règlement et lois applicables aux locations meublées.
- La réservation vaut acceptation des présentes conditions générales.

Réservation :

- La réservation devient ferme à réception du contrat signé par le client et de **l'acompte égal à 30 %** du montant total du séjour.

Règlement du solde :

- Le client devra verser le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci **1 mois avant le début du séjour**. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Prix et dépôt de garantie :

- Les prix sont en euros, pour une semaine et s'entendent chauffage, eau, électricité compris. Un dépôt de garantie d'un montant de 1 000 € (non encaissé) devra être envoyé par chèque avec le solde. Cette caution sera restituée au plus tard un mois après la remise des clefs au bailleur, sous déduction des sommes qui pourraient être dues au bailleur, soit pour remplacer les objets détériorés ou manquants, soit pour les dégâts causés dans les lieux loués.

Le preneur s'engage à indemniser le bailleur à hauteur du préjudice subi, si le cautionnement s'avérait insuffisant.

La taxe de séjour est en supplément et à régler sur place exclusivement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Cette taxe est de 1,10 € par jour et par personne. Les enfants de moins de 13 ans en sont exonérés.

Annulation :

- En cas d'annulation de la part du locataire, l'acompte versé restera acquis au propriétaire. Le locataire est informé qu'il a faculté de souscrire une assurance annulation.
En cas d'annulation du fait du propriétaire, l'acompte versé sera intégralement restitué par le propriétaire dans un délai de 5 jours à compter de la date d'annulation.

Accueil et remise des clefs :

- L'accueil et la remise des clefs se font le jour de l'arrivée, **à partir de 16 heures**.
Le départ doit s'effectuer **avant 10H00**. Le respect des heures de départ est impératif.

Etat des lieux :

- Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le prestataire ou son représentant à l'arrivée et au départ (prévoir environ une heure). L'état de propreté du logement à l'arrivée du locataire devra être constaté et mentionné dans l'état des lieux. **Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire** pendant la période de location et avant son départ. En cas de nettoyage mal réalisé, un forfait de 100 € sera exigé.

Occupation :

- Le chalet ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à **10 personnes** (adultes et enfants).
- La location court du samedi 16H00 au samedi suivant 10H00.
- Le locataire occupera les lieux personnellement.
- Il ne pourra prêter ou sous-louer les lieux à des tiers, même à titre gratuit.
- Aucune activité commerciale ou professionnelle ne pourra être exercée dans les lieux.
- Le locataire ne devra modifier en rien ni les lieux, ni la disposition des meubles.
- L'hiver, le déneigement des allées est sous la responsabilité des clients.
- Le camping est interdit sous toutes ses formes sur la propriété.

Animaux :

- Le contrat de location ne permet pas au locataire de séjourner en compagnie d'un animal domestique, quel qu'il soit. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Piscine :

- La piscine est accessible seulement durant les mois de juin à septembre. Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès de la piscine est limité par une barrière. Une alarme de sécurité homologuée est mise à la disposition du locataire à titre de dispositif de sécurité supplémentaire. La piscine est vidée et bâchée durant la période hivernale. Pour des raisons de sécurité, son accès est donc interdit durant cette période. Il est de la responsabilité du locataire de maintenir la barrière fermée et l'alarme en fonctionnement en dehors des périodes d'utilisation de la piscine afin d'assurer la sécurité des personnes. Tout manquement à ces dispositions ne saurait engager la responsabilité du propriétaire.

Linge et prestations diverses :

- La location comprends la fourniture de couvertures et oreillers, de tapis de bain, de torchons, de la vaisselle, des couverts, d'une batterie de cuisine. Elle ne comprend pas la fourniture du linge de maison (draps, taies, serviettes de bain).

Un kit « draps + taies d'oreiller + drap de bain » peut être fourni à la demande du locataire au prix de 12 € par personne.